

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Présents :

BERTHELOT Aurélien - JOUSSET BOUCHERIT Nathalie - DAVID Alexandra - FLUTRE Patrice - GUERIN Alain - LABOUP Benoît - LYS Pascal - LYS DÉDOUCHE Emmanuelle - MAGUIER Jacky - PERE Michaël - PESQUERA Juan - RALITE Séverine - ROBINAUD Alexandra

Absents excusés : ANTUNES Mickaël - BERTHOMME Claire

Pouvoirs : Mme Claire BERTHOMME à M. Aurélien BERTHELOT
M. Mickaël ANTUNES à M. Michaël PERE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 15 puis passe à l'ordre du jour.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2020, il est constaté qu'il n'y a aucune remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.

DELEGATIONS AU MAIRE

Lecture est faite par Monsieur le Maire des 22 délégations ;

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales

2° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

3° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans

4° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes

5° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

6° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

7° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

8° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

9° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

10° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes

11° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

12° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

13° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal

14° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus

15° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite fixée par le conseil municipal

16° Donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (EPFL)

17° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux (PVR) ;

18° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal

19° Exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial

20° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme

21° Prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune

22° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

- celles-ci sont données au maire à l'unanimité qui les accepte.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des délégations qu'il a consenti aux adjoints et rappelle qu'un adjoint sans délégation ne peut prétendre à une indemnité.

- 1er Adjoint : il remplace le maire en son absence et a délégation sur l'urbanisme , l'aménagement du territoire et la voirie avec les signatures y afférentes.
- 2° Adjoint : délégation sur les bâtiments, le cimetière , les affaires scolaires et la jeunesse.
- 3° Adjoint : délégation sur la culture, les associations et les affaires sociales.

Un budget annuel de 30.000 euros est prévu. Le maire et les adjoints acceptent une baisse de l'indice et percevront :

- pour le maire, l'indice passe de 40,3 % à 35,46 % de l'indice brut
- pour les adjoints, l'indice passe de 10,7 % à 9,42 % de l'indice brut

Ces dispositions sont soumises au vote et sont adoptées à l'unanimité.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les différentes commissions figurant sur les documents de travail qui ont été remis à chacun sont soumises au vote :

- **Commission « Comité d'Action Sociale ».**
Président : Aurélien BERTHELOT, le maire
Responsable : Nathalie JOUSSET-BOUCHERIT
Membres : Mickaël ANTUNES – Alexandra DAVID v- Emmanuelle LYS-DÉDOUCHE
Est rajouté pour des raisons de cohérence : Alain GUERIN

Ces dispositions sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité.

- **Commission « Bâtiments communaux – Patrimoine et Cimetière »**
Président : Aurélien BERTHELOT, le maire
Responsable : Pascal Lys
Membres : Alain GUERIN – Michaël PERE – Benoît LADOUP – Patrice FLUTRE
Cette composition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

- **Commission « Voirie »**
Président : Aurélien BERTHELOT, le maire
Responsable : Michaël PERE
Membres : Pascal LYS – Alain GUERIN – Jacky MAGUIER

Cette composition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

- **Commission affaires scolaires et Jeunesse »**
Président : Aurélien BERTHELOT, le maire
Responsable : Séverine RALITE
Membres : Emmanuelle LYS-DÉDOUCHE - Mickaël ANTUNES – Alexandra DAVID – Alexandra ROBINAUD – P. LYS

Cette composition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

- **Commission « Affaires culturelles, associatives et animations »**
Président : Aurélien BERTHELOT, le maire
Responsable : Alain GUERIN
Membres : Séverine RALITE – Juan PESQUERA – Alexandra DAVID – Alexandra ROBINAUD

Cette composition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

- **Commission « Communication et nouvelles technologie »**
Président : Aurélien BERTHELOT, le maire
Responsable : Emmanuelle LYS-DÉDOUCHE
Membre : Nathalie JOUSSET-BOUCHERIT

Cette composition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

▪ **Commission « Urbanisme, Aménagement et Environnement »**

Président : Aurélien BERTHELOT, le maire

Responsable : Patrice FLUTRE

Membres : Claire BERTHOMME – Juan PESQUERA – Benoit LABOUP – Michaël PERE

Remarque de monsieur Jacky MAGUIER , il était convenu que chaque conseiller n'ait pas plus de 3 commissions ; monsieur Pascal LYS décide de se retirer de cette commission

Les disposition et composition sont adoptées par 14 voix pour et 1 voix contre (Emmanuelle LYS-DÉDOUCHE)

▪ **Commission « Finances »**

Président : Aurélien BERTHELOT, le maire

Responsable : Mickaël ANTUNES

Membres : Patrice FLUTRE -Jacky MAGUIER – Juan PESQUERA

Cette composition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

▪ **Commission « Appels d'offres »**

Président : Aurélien BERTHELOT, le maire

Titulaires : Michaël PERE – Pascal LYS - Jacky MAGUIER

Suppléants : Alain GUERIN – Juan PESQUERA – Mickaël ANTUNES

Cette composition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

ELECTION DES DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS

▪ **« Saintonge romane »**

Titulaire : Aurélien BERTHELOT

Suppléant : Pascal LYS

Cette composition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

▪ **« Soluris »**

Titulaire : Aurélien BERTHELOT, le maire

Suppléants : Emmanuelle LYS-DÉDOUCHE – Pascal LYS

Cette composition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

▪ **« CNAS »**

Titulaire : Aurélien BERTHELOT, le maire

Cette composition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

▪ **« SDEER »**

Titulaire : Michaël PERE

Cette composition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

Michaël PERE explique à l'assemblée comment fonctionne ce syndicat et précise qu'il y a très peu de réunions et que le travail s'effectue en direct avec les services.

- « **Syndicat des chemins** »
Titulaire : Michaël PERE

Cette composition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

- « **SIVOS** »
Titulaires : Aurélien BERTHELOT, le maire – Alexandra DAVID – Pascal LYS – Juan PESQUERA – Mickaël ANTUNES – Jacky- MAGUIER, Séverine RALITE

Cette composition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

- « **Correspondant Défense** »
Titulaire : Patrice FLUTRE

Cette composition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

STAGIAIRISATION DE LA CANTINIÈRE

Il est donc proposé de passer la cantinière, Madame Christine GODET, en stagiairisation pour un poste d'Adjoint technique stagiaire à 32 h hebdomadaires en catégorie C.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Si nécessaire dans le futur, voir la possibilité de passer à 35 h et d'effectuer des heures supplémentaires si besoin était.

Monsieur Jacky MAGUIER, Monsieur Juan PESQUERA et Madame Emmanuelle LYS-DÉDOUCHE demandent par qui est suivie madame GODET lors de sa stagiairisation. Il est expliqué à l'assemblée que depuis sa prise de poste, madame GODET a été formée et suivie par monsieur PEYPOUQUET, responsable de la cuisine centrale de Saujon et Royan.

TABLEAU DES EFFECTIFS

TABLEAU DES EFFECTIFS

Emploi	Grade d'emploi	Nombre d'emploi et durée hebdomadaire	Catégorie
Filière administrative			
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1 poste à 35h	C

Filière technique			
Agent entretien polyvalent	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1 poste à 35h	C
Cantinière	Adjoint technique stagiaire	1 poste à 32h	C

Poste à créer

Le tableau fournit au conseil municipal est accepté à l'unanimité

TARIF CANTINE POUR L'ANNEE 2020—2021

Une augmentation de 3 % est proposée afin d'être en cohérence avec les tarifs proposés par la commune de CRAVANS.

prestation	Actuellement	Si augmentation de 3%
Repas enfant	2,22 €	2,29 €
Repas adulte	4,25 €	4,38 €

Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

SENATORIALES

Nous devons élire les titulaires et les suppléants qui représenteront la commune aux élections sanatoriales.

Le bureau de vote est composé de :

- Président Aurélien BERTHELOT
- Secrétaire : Emmanuelle LYS DÉDOUCHE
- Bureau : Patrice FLUTRE – Jacky MAGUIER – Alexandra DAVID – Alexandra ROBINAUD

Le scrutin pour l'élection des titulaires est ouvert à 20 h 04.

Votants : 15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Résultats :

- Aurélien BERTHELOT : 15 voix
- Patrice FLUTRE : 15 voix
- Pascal LYS : 13 voix
- Alexandra DAVID : 1 voix

Les titulaires élus sont : Aurélien BERTHELOT - Patrice FLUTRE – Pascal LYS

Ce scrutin est clos à 20 h 09.

Le scrutin pour l'élection des suppléants est ouvert à 20 h 16

Votants : 15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Résultats :

- Mickaël PERE : 15 voix
- Alain GUERIN : 15 voix
- Emmanuelle LYS-DÉDOUCHE : 15 voix

Les suppléants élus sont dans l'ordre : Alain GUERIN – Mickaël PERE - Emmanuelle LYS DéDOUCHE

Ce scrutin est clos à 20 h 20

Les titulaires et les suppléants ont répondu « oui » à la question acceptez-vous cette charge ? »

QUESTIONS DIVERSES

- La société hippique informe les membres du conseil municipal qu'ils sont cordialement invités à leur assemblée générale du 17 juillet à 20 h à la salle des fêtes.

Cette année, le concours hippique club aura lieu le 26 juillet et le 16 août 2020, les épreuves nationales les 6 -7 -8- 9 août 2020.

La décision a été prise d'annuler le feu d'artifices car les conditions exigées par la Préfecture pour raisons sanitaires sont quasiment inapplicables pour notre commune.

Monsieur LABOUP s'interroge sur les mesures applicables aux épreuves elles-mêmes.

Madame RALITE demande jusqu'à quand ces mesures sont applicables (10 juillet) et si le budget non utilisé sera reporté l'année prochaine ; Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acheter de nouvelles décorations de Noël donc ce budget sera bien utilisé ;

- Vidange sanitaire
Des devis ont été demandés à deux entreprises :
 - BALHAZAR POUPELAIN, son devis s'élève à 1.376 euros
 - DEMPURE à 734 euros

C'est donc DEMPURE qui exécutera les travaux.

- Subvention pour route accidentogène

Monsieur le Maire ainsi que monsieur PERE ont rencontré monsieur LUQUE du syndicat des chemins, qui leur a expliqué le fonctionnement de cette subvention. Par conséquent un dossier est à préparer car il est possible d'obtenir une subvention à hauteur de 50 % du projet dans la limite de 50.000 euros.

Nous retiendrons probablement la route du Fief pour ce projet. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Question posée par un habitant des Moreaux :

Un résident disposerait d'un terrain à bâtir qu'il voudrait voir requalifié en terrain non bâtissable !

Sujet à documenter pour plus d'informations.

- Le candélabre endommagé place de la salle des fêtes a été enlevé, rendez-vous a été pris avec Monsieur VELEZ pour étudier l'éclairage de la place et de l'église.
- Lors de la prochaine réunion de conseil, il faudra prévoir la CCID. Il est donc nécessaire de proposer 24 noms à la DGFIP qui ne retiendra que 6 titulaires et 6 suppléants.
- Membres de la commission finances de la CDC ; M. Aurélien BERTHELOT et M. Patrice FLUTRE
- Membres de la commission scolaire de la CDC ; M. Aurélien BERTHELOT et Mme Alexandra DAVID
- Mme ROBINAUD demande s'il est prévu que le Conseil Municipal rencontre les agents communaux ; monsieur le Maire l'informe que cela sera fait fin août en présence des Présidents d'associations qui le souhaiteront.
- M. FLUTRE demande comment sont organisés les commissions.
- Mme LYS-DÉDOUCHE demande comment sont consultables les archives
- Mme RALITE pose des questions sur ; a qui incombe les projets scolaires ; qui donne l'accord pour les stages ; rédaction du bulletin municipal ; signalisation des panneaux d'affichage.
- M. PERE informe l'assemblée que l'association du Ping Pong de Gémozac livrera 3 tables à l'école le 31 août à 9h.
- Mme ROBINAUD demande qui fait la médiation en cas de problème de voisinage , monsieur le Maire rappelle qu'en premier lieu il faut communiquer entre voisins, puis, bien sûr, il peut intervenir pour une médiation.
- M. FLUTRE demande s'il y a un arrêté pour les bruits de voisinage, le règlement national s'applique il n'y a pas d'arrêté municipal plus restrictif. Une communication pourra être éventuellement faite sur ce thème.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.